

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 novembre 2013

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2014 - (N° 1395)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° II-799 (Rect)

présenté par
M. Eckert

ARTICLE 55

Au début de l'alinéa 18, substituer à la référence :

« F »

la référence :

« I *bis* ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.